

Religions

Une formation chiffonne évangéliques et musulmans

Des cours en vue de la reconnaissance étatique posent des questions de délai, de reconnaissance des acquis ou encore de langue

Marie Destraz Protestinfo

En cours de reconnaissance par l'État de Vaud, les communautés évangéliques, musulmanes, anglicanes et catholiques-chrétiennes sont invitées à envoyer leurs responsables sur le chemin des études. La formation «Communautés religieuses, pluralisme et enjeux de société» donnée dès le mois d'octobre à Lausanne sera axée sur la connaissance des institutions vaudoises, la diversité des traditions religieuses notamment. Si l'initiative fait l'unanimité sur le fond auprès des communautés concernées, des craintes émergent à propos de l'organisation.

À commencer par le délai d'inscription, qui présente des difficultés du côté des évangéliques: «Nous avons été prévenus de la mise sur pied de cette formation au mois de juin. Elle est déjà prête, les dates des cours sont fixées, les enseignants choisis et le délai d'inscription au 27 août est impossible à tenir», lâche Christine Volet, coprésidente de la Fédération évangélique vaudoise (FEV).

Mais le délai serré et les difficultés que cela implique ne devraient pas avoir raison de la formation. Et pour cause, celle-ci répond à une exigence légale. Selon le règlement d'application de la loi, «les communautés doivent attester de leurs connaissances particulières en droit suisse et dans le domaine interreligieux», précise Eric Golaz, délégué du Conseil d'État aux Affaires religieuses. Donc l'invitation ne se refuse pas, quels que soient les problèmes soulevés.

«Il n'y a pas de reconnaissance de nos acquis. Pourtant, bon nombre de nos pasteurs ont suivi des



«Il ne s'agira pas de tendre à une homogénéisation des communautés, mais plutôt de titiller les membres sur certains sujets et cas concrets»

Pierre Gisel Coresponsable de la formation

études de théologie, vivent dans le canton de Vaud depuis longtemps ou y sont nés. Et nos membres sont en contact avec les autorités communales et milieux politiques locaux», poursuit Christine Volet. Alors que la formation s'intègre dans le processus de reconnaissance entamé par la FEV, sa coprésidente s'interroge. «L'État a des attentes, c'est normal. Mais qu'il n'y ait qu'une seule voie et non plusieurs possibilités d'y répondre pour les communautés reste contraignant.» Pour autant, elle ne remet pas en cause le cursus.

Pas d'homogénéisation

De son côté, Pierre Gisel, co-responsable de la formation, l'assure: «Nous ne rendrons pas de comptes à l'État sur le contenu des échanges. Il ne s'agira pas de tendre à une homogénéisation des communautés, mais plutôt de titiller les membres sur certains sujets et cas concrets. Nous échangerons par exemple avec les évangéliques sur la question de l'homosexualité et de la primauté de la loi divine sur la loi civile. Au même titre, nous aborderons, avec les musulmans, la question de l'État de droit et de la pluralité religieuse. Mais il ne



«Certains imams pourront-ils suivre, en dépit de leur motivation, une telle formation sans solution linguistique envisagée?»

Sandrine Ruiz Union vaudoise des associations musulmanes

s'agira aucunement de leur dire ce que doit être l'islam européen.» Pour autant, un échec individuel à l'examen ne saurait remettre en cause le processus de reconnaissance, qui est collectif.

«Nous attendions une telle formation. Les responsables de nos communautés l'ont sollicitée, c'est donc très positif. Avec la certification, c'est une sorte de premier tampon apposé sur nos communautés en vue de la reconnaissance», déclare Sandrine Ruiz, présidente de l'Union vaudoise des associations musulmanes (UVAM). Celle-ci projette d'y envoyer quatre ou cinq participants, responsables laïcs de communautés, imams et membres engagés dans le monde associatif. Mais pour l'instant pas d'inscrit. La question de l'horaire, le jeudi de 16 à 21 heures, n'est pas compatible avec une activité professionnelle.

Difficultés linguistiques

Une autre question apparaît, celle de la langue. Après l'arrêt de la formation des imams, lancée en 2017 à l'Université de Genève, faute de participants et du manque de compétences linguistiques, la question de la langue revient sur le tapis. «Il est vrai que



«Les communautés doivent attester de leurs connaissances particulières en droit suisse et dans le domaine interreligieux»

Eric Golaz Délégué du Conseil d'État aux affaires religieuses

certaines imams, comme ceux envoyés par la Turquie dans une communauté turque en Suisse pour cinq ans, ont au départ un niveau de langue A2 (connaissances de base). Pourront-ils suivre, en dépit de leur motivation, une telle formation sans solution linguistique envisagée? Le règlement d'application de la loi sur la reconnaissance est clair, il demande que les responsables des communautés attestent de leur maîtrise du français.

Dialogue interreligieux

Premiers à avoir abordé le processus de reconnaissance, les anglicans et les catholiques-chrétiens se réjouissent de la démarche. «Grâce à cette formation, nous contribuerons au mieux à la vie du canton et nous ne resterons pas à l'écart», explique Christine Bloomfield, révérende de l'Église anglicane et curé de l'Église catholique-chrétienne à Lausanne.

Au mois d'octobre, les Églises réformée et catholique du canton seront aussi en classe, les responsables de la formation souhaitant un groupe hétérogène. Une occasion de renforcer le dialogue interreligieux, trop souvent l'apanage des hauts responsables religieux.

Mon été à l'armée

Sami Zaïbi



Un épi entre les dents

Notre journaliste Sami Zaïbi fait son école de recrues. Chaque semaine, il nous raconte les moments joyeux ou difficiles vécus sous les drapeaux 3/7

«Gauche, gauche, gauche-droite-gauche.» Voilà le tube de l'été dans la caserne. Synchronisé par ce métronome vocal qu'elle entonne en chœur, la formation marche au pas, comme un seul homme. L'écho froid des chaussures de combat tinte à l'unisson sur le béton chaud de la place d'armes, façon défilé du 14 Juillet.

Après quatre semaines de service, voilà déjà atteint le sommet du formatage, achevée la dissolution de l'individu dans la masse. Si la chaînette d'identification que l'on porte autour du cou se nomme «collier de chien», ce n'est pas pour rien. Comme le canidé, la recrue a fait une croix sur une grande partie de son autonomie. Elle n'a pas son mot à dire sur où aller, comment marcher, que manger, quand boire, quand se coucher, comment s'habiller, etc. Lors des sorties, elle mange dans une gamelle et accourt dès que son maître - euh, son gradé - crie «À moi!» À la différence près que le chien, lui, ne fait pas de pompes lorsqu'il désobéit.

En conséquence, on désapprend à choisir, à réfléchir. Ainsi, lors du souper fac, la sortie hebdomadaire de trois heures à Yverdon, arrêter son choix devant les trois pages de pizzas devient un parcours du combattant. Et un parcours du combattant, c'est long et c'est dur, je parle en connaissance de cause.

Cette uniformisation totale est ambivalente. Avant tout, il faut l'admettre, elle est visuellement belle, voire jolissante pour ceux à tendance maniaque, comme moi. Il faut voir ces «matparcs», comprenez la disposition identique, en série, des affaires de chacun au sol, il faut voir une compagnie entière se mettre en garde d'un mouvement. Il y a indéniablement une dimension spectaculaire. Le lissage des individualités exclut toute remise en question. Aucun choix à effectuer, pas d'initiative à prendre - surtout pas! -,

simplement les règles: c'est rassurant pour certains. Un peu comme une religion. Mais en lieu et place de la Bible, dont des évangéliques sont venus nous expliquer que leur version miniature se glisse tout juste dans la poche d'épaule de l'uniforme, ce sont les innombrables règlements que l'on doit toujours avoir «sur homme» (en théorie, car sinon on ne pourrait pas marcher) qui font autorité, jusque dans les plus infimes détails.

«On se raccroche à de petits attributs qui nous rappellent notre individualité»

De plus, l'uniforme polit les différences. De sexe (il y a deux filles dans notre section), de rang social, d'origine. J'aurais aimé écrire que même le Röstigraben tombe, mais ce serait embellir la réalité. Certes des ponts se construisent dans notre section bilingue, mais la langue demeure un sillon profond.

Voilà pour les aspects positifs. Cela n'empêche pas que l'on se sent comme un robot, et parfois, au milieu d'une mer de garde-à-vous, noyé dans le flot cadencé d'une marche au pas, l'envie prend de sortir du rang, de tout envoyer balader, de crier au monde entier que l'on est davantage qu'un uniforme. Mais on ne le fait pas.

Alors on résiste comme on peut, on se raccroche à de petits attributs qui nous rappellent notre individualité. Pour le Valaisan de service, c'est un écusson étoilé, qu'il porte dès qu'il en a l'occasion, quitte à se faire rappeler à l'ordre. Pour un autre camarade, ce sont des chaussettes rose pétant; là aussi on frise le code. Le simple fait de fumer devient l'expression de sa différence. «On a le droit de fumer ici?» demande le clown de la chambre chaque fois que l'on découvre un nouvel endroit. Effet comique garanti: dans la cour, dans la chambre, puis dans le char, enfin dans le masque à gaz. Pour ma part, mon signe distinctif consiste en un épi de blé entre les dents. Simple, efficace, désarmant.

Selon les Verts, la BCV doit rejeter les énergies fossiles

Climat

Le parti écologiste lance une initiative pour ancrer la protection du climat dans la Constitution. La mesure s'étendrait au Canton, aux communes et aux sociétés en mains publiques

Les Verts et les Jeunes Verts commencent les vacances d'été avec un sacré défi: lancée ce lundi, en pleine période creuse, la récolte de signatures pour leur nouvelle initiative pour la protection du climat. Ils veulent que l'État, les communes et les entreprises publiques s'éloignent au maximum des énergies fossiles pour réduire «drastiquement» leur impact sur le climat. Que ce soit dans leur utilisation quotidienne ou leurs investissements.

La BCV et la Caisse de pension de l'État devraient faire de même, en supprimant les investissements dans les sources d'énergies fossiles: pétrole, gaz, charbon, etc. Idem pour les entreprises publiques réunissant plusieurs communes, comme pour la gestion des déchets ou la production



«Nous avons la chance d'être l'un des cantons les plus progressistes en matière d'environnement»

Adèle Thorens Goumaz Conseillère nationale Verte

d'électricité. L'idée du parti écologiste est d'arriver à la «neutralité carbone» en 2050, avec des objectifs intermédiaires que l'État devra se fixer pour 2030 et 2040.

«Le Canton de Vaud ne peut pas décider de mesures légales coercitives pour réduire l'utilisation des énergies à effet de serre, constate le député Raphaël Ma-

haïm. En revanche, il peut agir comme un privé ou une entreprise, d'où notre proposition.»

Si l'initiative récolte 12000 signatures d'ici à novembre et qu'elle est acceptée par le Grand Conseil ou la population, cela signifie que les mots «urgence climatique» entreraient dans la Constitution. «Notre objectif est

aussi de peser sur le débat politique entourant le Plan climat que le Conseil d'État prépare en ce moment», ajoute Raphaël Mahaïm.

Si les Verts y croient, c'est grâce au succès de leur précédente initiative. Lancée en 2017, elle visait à interdire l'extraction d'hydrocarbures dans le canton de Vaud, que ce soit du pétrole ou du gaz de schiste notamment. La mesure a finalement été reprise dans la nouvelle loi sur le sous-sol.

Seconde raison d'y croire, selon la conseillère nationale Adèle Thorens: «Nous avons la chance d'être l'un des cantons les plus progressistes en matière d'environnement.» Elle souligne que les Vaudois avaient accepté l'initiative «Sortir du nucléaire» par 54,6% en 2016.

La nécessité de faire bouger le Canton vient aussi de l'inadéquation du rythme et de l'ampleur des décisions prises au parlement fédéral en matière de lutte contre le réchauffement climatique, ajoute-t-elle. J'ai une fille de 9 ans et demi. C'est cette génération qui va payer le prix fort du réchauffement climatique.»

Mathieu Signorelli

Médecin privé du droit de délivrer des certificats

Montreux

Le TF confirme une interdiction de produire des attestations d'incapacité de travail

Le Tribunal fédéral (TF) a confirmé le durcissement des mesures pénales contre un médecin vaudois. Ce dernier avait contesté l'interdiction qui lui avait été faite de délivrer des certificats d'incapacité de travail.

Le Ministère public vaudois a ouvert une enquête pénale en 2015 contre le médecin exploitant deux cabinets, l'un à Montreux, l'autre à Genève. Elle porte notamment sur les infractions d'escroquerie par métier et faux dans les titres. Selon l'arrêt du TF publié lundi, le médecin a notamment produit des factures fictives et surévaluées, prescrit

des opiacés à la légère et produit des certificats d'incapacité de travail de complaisance. En mars 2017, le Tribunal des mesures de contrainte (TMC) a interdit au clinicien de pratiquer la médecine en Suisse. Depuis le début de 2019, le Ministère public a autorisé la reprise d'une activité salariée, mais sous supervision et à certaines conditions. L'une d'entre elles était qu'il ne prescrive pas de certificat d'incapacité de travail d'une durée de plus de cinq jours.

Comme le médecin a enfreint cette condition, le TMC a décidé qu'il ne pourrait plus délivrer de certificat. Le recours contre cette ordonnance n'a pas abouti. Mon-Repos l'a désormais également rejeté. Le TF constate que la mesure est appropriée, car le plaignant ne s'est pas conformé aux exigences prescrites. **ATS**